



**RENTRÉE DU BARREAU DE PARIS ET DE LA CONFÉRENCE
DISCOURS DU BÂTONNIER PIERRE-OLIVIER SUR
1^{re} chambre de la cour d'appel de Paris
*Vendredi 11 décembre 2015***

Alors qu'avec Laurent Martinet et un tiers du Conseil de l'Ordre, nous allons *quitter nos fonctions*, voici venu le temps du discours de *Rentrée*. Ce n'est pas un paradoxe, c'est le moment institutionnel prévu, pour inscrire l'action ordinaire dans sa continuité.

Car il n'y a jamais de rupture dans la politique du barreau de Paris, tant les événements d'actualité, qui sont en ce moment des événements historiques, la conduisent toujours à défendre les libertés, l'accès au droit, les confrères...

Cependant, qui aurait imaginé *qu'aujourd'hui*, la question des libertés se poserait avec tant d'acuité, pour protéger les populations contre les attaques terroristes, et pour protéger les fondements de notre société ? Pour protéger les droits de la défense aussi.

Personne n'aurait pu le prévoir il y a deux ans.

Pourtant, il y a trente ans déjà (c'est un repère facile pour moi, puisque j'ai prêté serment dans cette Salle, le 18 décembre 1985 - Pierre Draï tenait votre place, Madame le Premier Président), **les attentats de 1986 allaient frapper Paris :**

- 10 attentats en une année, 13 morts, 303 blessés.

On se souvient de la rue de Rennes, comme on se souviendra du Stade de France et du Bataclan.

Finalement en trente ans rien n'aurait changé ? Juste un mouvement d'accélération, comme si le progrès technique, n'entraînait pour les libertés, qu'un élan vers le pire...

Comme si le téléphone portable, internet et le big data, qui nous promettaient des libertés nouvelles, n'étaient en fait que de nouveaux moyens de surveillance -*de surveillance de chacun d'entre nous*, sans que, pour autant, la sécurité publique s'améliore.

On le sentait depuis quelques temps, il y a en ce moment quelque chose qui recule dans les grandes valeurs de notre société.

Avec les membres du conseil de l'Ordre, nous avons commencé notre action contre les écoutes téléphoniques et nous la terminons en plein état d'urgence. Toujours là, dans ce palais de justice, à réaffirmer que le droit doit triompher.

Plus que jamais les avocats ont un rôle à jouer. Le Président de la République l'a rappelé mardi à l'Élysée, en saluant les prix Nobel de la paix. Il a insisté sur la « force du droit » et sur notre « devoir de vigilance d'avocat ».

Aujourd'hui, *nous pouvons dire*, dans cette chambre qui fut celle de Saint Louis, dans ces lieux où se sont tenus les procès de l'après-guerre... *nous pouvons dire*, devant le procureur François Molins que tout le monde admire, parce qu'il est le garant du respect de la loi dans les poursuites contre les terroristes et parce qu'il est aussi le garant des droits de la défense... ***nous pouvons dire que la famille judiciaire est unie dans le combat commun d'hier, d'aujourd'hui et de demain.***

Le combat pour la paix, par le droit, face à l'Histoire.

Et si nous ne menions pas ce combat, c'est notre société qui périrait.

Notre pays est aujourd'hui plongé dans un chagrin immense...

Plus que jamais nous devons croire, en la force du droit.

Je salue la mémoire de notre confrère **Valentin Ribet**, mort à 26 ans au Bataclan comme on mourrait il y a cent ans au champ d'honneur. Sauf que lui, n'avait pas revêtu un uniforme pour aller à la guerre. À Paris nous ne sommes pas en guerre, ce terme est juridiquement impropre. C'était un vendredi soir, il était sorti de son cabinet avec sa robe dans son sac- comme tant d'avocats le font, pour aller plaider le lundi matin. Ce soir-là, il est juste allé à un concert avec Eva, elle aussi avocate.

Valentin Ribet, c'est la figure de tout notre barreau. Comme les autres victimes de ce vendredi 13 novembre, il est le visage de notre jeunesse, de notre bonheur, de la beauté de la vie qu'on aime. **Tout ce qu'ils veulent détruire.** Mais le droit vaincra.

J'appelle maintenant Monsieur David Apelbaum, 3^{ème} secrétaire de la Conférence, qui partageait le bureau de Valentin, pour lui remettre la médaille du barreau de Paris dédiée à Valentin Ribet.

Monsieur le Préfet de Police, je me tourne vers vous pour saluer **les forces de l'ordre** que nous croisons souvent au 36 quai des Orfèvres, harnachés et armés, montant ou descendant l'« escalier A », partant ou revenant de missions.

Et dans le même temps, les secrétaires de la Conférence -jeunes, brillants, fiers de leur métier- eux aussi se tenaient prêts, mais pour une autre mission : monter à leur tour en garde à vue, puis en première comparution, pour assister les présumés terroristes ou leurs complices.

Jamais notre génération n'avait ressentie de façon si déchirante, la grandeur paradoxale et parfois douloureuse de notre profession.

À chaque fois que j'ai commis d'office un secrétaire de la Conférence dans une affaire de terrorisme cette année, j'en ai personnellement pesé le poids. Et à chaque fois, j'ai admiré la force et l'abnégation du jeune avocat qui en acceptait la charge.

Je tiens à les en féliciter.

Mais je voudrais saisir l'occasion solennelle qui m'est donnée aujourd'hui pour adresser un message aux pouvoirs publics, message partagé je crois par notre Garde des sceaux qui, pour nos valeurs fondamentales, est notre avocat. Dans ces domaines-là, vous le savez Madame la Ministre, nous attendons beaucoup de vous.

Le message est simple : si des mesures de sûreté administrative sont évidemment nécessaires, **rien ne justifie qu'on déroge aux libertés publiques, pas même le terrorisme**, sans quoi nous tomberions dans son piège. Cessons d'opposer la sécurité aux libertés. Rappelons le mot de Benjamin Franklin en 1755 : « *Ceux qui sont disposés à abandonner une liberté fondamentale, pour obtenir une sécurité temporaire, n'auront ni l'une ni l'autre* ».

Pour reprendre les propos du Président de la République, les avocats du barreau de Paris seront « vigilants ». Non que l'état d'urgence n'ait pas pour but de chercher à garantir la sécurité contre le terrorisme, mais parce qu'il constitue un *modus operandi* applicable au-delà du terrorisme.

Par exemple, pour les 2 600 perquisitions administratives intervenues sur ordre des préfets depuis le début de l'état d'urgence, combien concernent des affaires hors terrorisme ?

Nous demandons que soient respectés quatre principes :

1°) que l'état d'urgence soit limité dans le temps ;

2°) qu'il soit ciblé exclusivement contre les terroristes en puissance – ce **sont leurs libertés à eux qu'il faut réduire, pas les nôtres** ;

3°) que toutes les procédures prévoient le respect des droits de la défense et soient soumises aux juges judiciaires sans désespérer ;

4°) que la loi renseignement, que nous avons combattue (nous maintenons tous nos arguments), soit corrigée pour qu'elle assure un véhicule de transmission juridique pour les éléments de preuves, de la *procédure administrative vers la procédure judiciaire*, car en l'état du texte, les preuves recueillies dans la phase administrative sont inutilisables dans l'information judiciaire, ce qui est un gâchis procédural. En cela le recours au juge judiciaire ne constituerait pas seulement une garantie de protection des libertés publiques, mais permettrait également un renforcement de l'efficacité des procédures.

Nous appelons à l'augmentation des effectifs. Nos services de renseignements avaient repéré les Merah, Coulibaly, Kouachi ainsi que pratiquement tous les terroristes qui ont sévi à Paris. Ce qui a manqué, ce sont des moyens humains pour exploiter les écoutes, procéder aux filatures, surveiller. L'état d'urgence est principalement un subterfuge qui permet à l'Etat de contourner le manque de magistrats et d'enquêteurs, en donnant aux forces de l'ordre des moyens techniques et légaux parfois expéditifs. Avec des magistrats en plus et surtout des enquêteurs en plus, nous n'aurions pas besoin de mesures d'exception !

Je sais Madame la Ministre que c'est le sens des décisions que vous avez prises pour le judiciaire. Il faut s'en féliciter. **Plus qu'un état d'urgence, c'est une urgence d'Etat qu'il nous faut.**

Une union sacrée, vous le voyez, s'est constituée dans notre palais de justice, au fil des événements dramatiques que nous avons vécus.

Entre avocats et magistrats de la Cour, sous l'œil vigilant de Madame Chantal Arens Premier président et de Madame Catherine Champrenault Procureure générale, nous avons rassemblé nos forces pour tendre vers un seul et même objectif.

Je salue le Président Jean-Michel Hayat, avec lequel un travail en commun s'est établi depuis plus loin encore. Dès nos prises de fonctions respectives, nous nous sommes rassemblés sur certaines valeurs communes, en particulier le respect du secret : le secret du délibéré, le secret professionnel -celui confié par nos clients- le secret des confidences entre les avocats et leurs bâtonniers.

Puis-je confier qu'un certain nombre de hauts magistrats de ce palais de justice nous ont même aidés à obtenir l'engagement de l'Etat de maintenir dans ce palais les locaux de l'Ordre, et notamment la salle du Conseil, en dépit du déménagement dans la tour des Batignolles.

La profession vous en remercie Madame la Ministre.

Ce travail avec les magistrats, nous l'avons réalisé aussi à partir de notre École, en mettant à leur disposition des élèves-avocats, dans le cadre de PPI qui ont eu, je le crois, beaucoup de succès.

Nous nous sommes aussi rapprochés des autres barreaux et des institutions- en particulier le CNB- où nous avons repris notre place, grâce à Laurent Martinet.

Avec le département des affaires publiques que nous avons créé il y a deux ans, nous avons porté le message du périmètre du droit et de l'accès au droit... très fort et très haut. Nous avons rencontré la plupart des parlementaires.

Le lobbying du barreau de Paris bénéficie désormais d'un écho très identifié, tant auprès des pouvoirs publics que des médias, et plus généralement de nos concitoyens.

Comment ne pas revenir sur les deux combats en particulier ?

Ce n'est pas sans mal que **nous avons convaincu la Chancellerie** de l'impossibilité de financer l'aide juridictionnelle par les CARPA ou par des taxes sur la profession. Il aura fallu une grève -dont le barreau de Paris a lancé le mouvement- et des robes déchirées à Lille, Boulogne sur mer, Toulouse, pour faire céder l'exécutif et pour obtenir un rehaussement des unités de valeurs.

Je sais, Madame la ministre que vous me répondrez qu'une partie des représentants de la profession vous avait indiqué être prêt à céder (soit pour la Carpa, soit pour la taxe), mais je vous rappellerai qu'en ce qui me concerne, je vous ai toujours dit, ainsi qu'à votre directeur de cabinet, qu'il n'en serait pas question. J'ai été fidèle à cette position pour l'intérêt de tous les confrères. C'est mon devoir de bâtonnier de Paris.

De même, **nous avons fini par convaincre Bercy**, et ce combat-là nous l'avons mené avec vous Madame la ministre, que le périmètre du droit prévu jusqu'au dernier moment par la navette parlementaire (l'article 20 bis de la loi Macron), ne pouvait être plus favorable aux experts comptables qu'aux avocats... Là-encore la bataille a été très rude.

Mais, il y a heureusement un certain nombre de sujets où tout le monde est d'accord. Nous avons participé dans la grande tradition du barreau de Paris, au combat international des droits de l'homme et des libertés publiques, **le quartet tunisien prix Nobel de la paix** a répondu à notre invitation et s'est arrêté ce mardi, sur la route d'Oslo, pour inaugurer notre Université d'hiver.

Les prix Nobel se souviennent qu'à **Tunis**, nous avons toujours été avec eux, admiratifs. En soutien, en témoignage, en amitié. Parmi eux figurent deux bâtonniers : Abdessatar Ben Moussa Président de la ligue des droits de l'homme et Mohamed Fadhel Mahfoudh à la tête de l'Ordre national des avocats de Tunisie. Grâce à eux le mot « *avocat* » figure désormais dans l'article 105 de la Constitution. Il y figure à côté des mots *défense, liberté, indépendance*. Tout cela ne s'est pas fait sans drame. Le 6 février 2013, notre confrère Chokri Belaïd, grande figure du printemps arabe, tombait sous les balles des djihadistes.

Partout où la liberté s'arrache, les avocats sont en première ligne. En **Turquie**, nous avons assisté à toutes les audiences où des confrères étaient poursuivis. Rendons hommage, au bâtonnier Tahir Elçi, assassiné le 27 novembre dernier en pleine rue, tandis qu'il délivrait un message de paix. Les condoléances de l'Ordre de Paris ont été lues au Parlement à Ankara.

L'action que nous avons menée partout dans le monde nécessitait que fût créé un **Observatoire international des avocats en danger**. C'est chose faite depuis hier, dans notre Maison du barreau, main dans la main avec le CNB. Un néon bleu en témoigne dans la nuit de Paris. Le message ne doit jamais s'effacer : « *il y a 500 avocats en danger dans le monde* ».

Et si nous nous sommes efforcés de défendre les libertés publiques et notamment les droits des avocats partout où ils sont menacés, nous sommes également fiers de l'influence de "**Paris première place de droit au monde**" en droit des affaires.

Nous pouvons nous féliciter de l'ouverture de notre barreau aux cabinets étrangers et à l'arbitrage international. Le droit continental est une pierre angulaire dont nous sommes les dépositaires. Grâce aux structures internationales, notre barreau a désormais l'expérience de la *common law*. Et notre génération croit en la force d'une globalisation du droit, dont Paris devient l'une des principales capitales au monde. Ajouterai-je que notre Ordre, qui assure tout à la fois la représentation internationale, la gestion du tableau, la déontologie et la discipline, est plus puissant que la plupart de ses homologues au monde, lesquels ont été dépossédés d'une partie de leurs attributions par des autorités de régulation ou par des cours d'appel, à moins qu'il ne s'agisse de l'éclatement de leurs structures ?

C'est donc un tout, qui donne au barreau de Paris un rayonnement exceptionnel...

Alors, de campus en campus, nous avons dessiné, une route Nord – Sud.

Une route du Droit, comme une nouvelle route de la Soie, entre : Paris – l’Afrique – l’Iran – L’Asie, avec aux bords, la Russie et l’Amérique latine.

Ces nouvelles places fortes du droit continental seront les balises du développement et du progrès dans le monde de demain. La France est fermement positionnée. Nous en avons convaincu le Quai d’Orsay qui est désormais chargé de la représentation et de la promotion économique- donc juridique- de notre pays.

A l’étranger, cette influence internationale est notre chance pour l’avenir. Nous en avons fait la promotion. Madame le Bâtonnier Christiane Féral-Schuhl avait inauguré les campus internationaux au Vietnam. Et nous nous sommes naturellement inscrits dans cette continuité : au Cambodge, en Chine, au Brésil. En Iran, nous étions avec les 12 secrétaires de la Conférence ; au Mali nous avons croisé la guerre et Ebola ; au Burkina nous avons dû renoncer à cause d’un coup d’Etat ; en Algérie nous étions 700 ; à Jérusalem (en marge des campus) le Quai d’Orsay nous a fait annuler le premier voyage, mais le second voyage a été extraordinaire et ; à Moscou il y a 15 jours, les refroidissements politiques n’ont pas glacé nos espoirs de voir se développer un barreau puissant et porteur des valeurs de liberté, tant nos cultures sont communes et nos liens chaleureux.

Plus de 2 000 confrères qui se sont rencontrés partout dans le monde, à l’occasion de nos déplacements. Voilà le réseau international du barreau de Paris. Un réseau ouvert auquel ont pu participer tous les avocats qui le souhaitaient.

Tous les avocats qui le souhaitaient ?

Non, il y a un barreau qui souffre, loin, très loin, des préoccupations internationales pour la croissance de la profession...

Alors, nous avons cherché à augmenter les recettes financières, pour renforcer la politique de solidarité du barreau. Laurent Martinet vous l’a dit, nous avons élargi les fondements financiers des budgets de l’Ordre, de l’EFB et surtout de la Carpa, grâce à l’ouverture d’un service "CARPA - Fusions acquisitions", qui a permis d’augmenter d’un quart les flux et le volume des placements constants.

Ainsi nous avons eu les moyens de développer dans des proportions très importantes la politique de solidarité et de soutien aux confrères. Au total une enveloppe de 10 millions d’euros.

- C’est donc presque un tiers du barreau, 7 500 avocats -ceux dont les revenus sont les plus faibles-, que le conseil de l’Ordre a exonéré de cotisations ordinales.

- Pour les confrères qui consacrent une importante partie de leur activité aux commissions d’office, nous avons voulu offrir une meilleure formation continue. Nous souhaitons que l’aide juridictionnelle pénale devienne une spécialité d’excellence. Dès lors, ceux qui ont suivi les cours de formation continue ont obtenu une indemnisation financière complémentaire à leur rémunération de l’aide juridictionnelle versée par l’Etat.

- Nous avons aussi considéré que pour les avocats déterminés à s’engager dans une nouvelle aventure entrepreneuriale, l’Ordre devait fournir un accompagnement de grande qualité. Le service du "barreau entrepreneurial" créé par Christiane Féral Schuhl a été renforcé par des prestations de coaching offertes aux confrères afin de les conduire à se positionner, à se structurer, à gérer les dossiers aussi, dans un environnement compétitif.

Et pour nous projeter encore plus loin dans l'avenir, nous avons créé "l'incubateur du barreau de Paris" afin d'envisager de nouvelles voies d'exercice...

- Enfin pour soutenir les structures professionnelles, en particulier les jeunes avocates qui y travaillent, l'Ordre prend en charge une partie des rétrocessions d'honoraires allouées par les cabinets aux femmes en congé maternité.

C'est la "*chance maternité*" instituée par le bâtonnier Christian Charrière-Bournazel.

Nous dénombrons plus de 800 naissances par an au barreau de Paris. Le taux de fécondité est le meilleur de toutes les professions voisines, ce qui est un indice, du bonheur sinon de l'optimisme des avocats en ce moment... Ce service représente un budget qui a doublé depuis sa création, soit environ 6 millions € aujourd'hui !

- Un mot sur l'ancienne pépinière, modernisée en centre d'affaires, le "CEDAAP". Il offre un service d'hébergement professionnel au coût initialement prévu dans le cadre de notre solidarité, mais sa structure accueille aussi désormais au juste prix, des avocats de passages quelques jours ou quelques semaines pour une audience ou un arbitrage... de telle sorte que son nouvel équilibre financier pourra permettre l'ouverture d'autres antennes à Paris.

Mais que nous réserve l'avenir ?

Demain, le barreau sera pris en étau entre la globalisation juridique internationale et les contentieux classiques de droit civil, pénal, commercial, administratif, qui vont être révolutionnés par la dématérialisation et par ce qu'on appelle "*l'uberisation*" du droit.

Il faut s'attendre, comme en médecine, au **recours massif à l'intelligence artificielle**.

Notre devoir à l'Ordre, est d'éviter que la justice n'y perde son âme.

Nous avons saisi le "Comité d'éthique" et "l'incubateur" du barreau.

Schématiquement il y a trois enjeux : le marché du droit, les recherches juridiques, la décision judiciaire.

- **Pour le marché du droit, c'est à dire la rencontre entre l'offre et la demande**, nous voyons déjà surgir des plateformes au gré des navigations sur internet. Elles sont souvent entre les mains de ce que nous appelons les *braconniers du droit*.

L'Ordre de Paris se devait de réagir. Nous venons de lancer, il y a tout juste un mois, la plateforme "**Avocat Action Conjointe**". C'est un succès. Cinq actions sont mises en ligne pour un total de près de 600 plaignants. Et il y a actuellement plus de 30 actions en préparation. Les chiffres sont impressionnants. Dès le premier jour de fonctionnement 9 957 personnes s'y sont connectées !

Attention, « *Avocat Action Conjointe* » n'est pas une caution ordinaire donnée à telle action judiciaire. C'est seulement la garantie que les avocats qui portent l'action conjointe le font avec une respectabilité déontologique incontestable, en particulier concernant le démarchage désormais autorisé et les conditions financières du mandat, qui les lient à leurs clients, honoraires compris.

Cela permet de combler les lacunes de la loi Hamon, qui avait confié les actions de groupe aux associations de consommateurs, en oubliant délibérément les avocats.

Le CNB pour sa part, en développant un site national avec un annuaire sécurisé, s'inscrit dans cette même perspective de mise en ligne d'une rencontre de l'offre et de la demande de droit.

Demain le choix de l'avocat relèvera donc pour partie, de plateformes, mettant en relation de façon électronique un justiciable et un professionnel qui ne se rencontreront plus dans la confidentialité d'un cabinet.

Avouons que cela pose des questions !

- Par ailleurs, les recherches juridiques seront confiées à des machines ...

Pour anticiper et contrôler, nous avons lancé la « Grande bibliothèque du droit ».

Une bibliothèque d'Alexandrie dématérialisée. Un Wikipédia du droit continental.

(Rassurez-vous Madame la ministre on y trouvera aussi des poèmes de René Char et d'Aimé Césaire...).

48 barreaux français et étrangers sont partenaires.

En moyenne 1 000 à 1 500 connexions par jour.

470 000 pages ont été consultées en 2015.

Nous allons arriver au million de visiteur unique depuis sa création.

Mais bientôt, **ces visiteurs ne seront plus nos collaborateurs**. Nos collaborateurs ne consulteront plus Dalloz, Lextenso, Lexis Nexis, Lamy, etc. Ce seront des juristes situés dans les pays du Maghreb ou en Inde, qui effectueront les recherches juridiques et qui rédigeront même les actes. C'est ce qu'on appelle l'*out sourcing*. 60 000 juristes l'exercent aujourd'hui en Inde.

Et, lorsque nous n'aurons plus besoin d'*out sourcing*, ce serait des machines dotées d'intelligence artificielle qui nous remplaceraient... **nous les avocats, et vous les juges... ?**

Le scénario de science-fiction est un danger réel, auquel il faut résister.

Car l'acte de juger, avec des motifs et un dispositif, n'est finalement rien d'autre qu'un raisonnement facilement transposable dans un algorithme que la machine pourrait traduire, harmonisant ainsi les jurisprudences sur le plan national, européen et même mondial.

Par exemple pour un divorce : combien d'enfants, quel patrimoine, quels revenus ? La prestation compensatoire, avec la pension alimentaire, pourraient se calculer automatiquement ! Il en est déjà ainsi pour l'évaluation du préjudice corporel, dans les affaires d'accident...

Le projet de justice du 21^{ème} siècle (J21) prévoit de renforcer les modes alternatifs de règlement des différends (les MARD). Initiative louable, puisqu'elle invite les parties à réfléchir et à rechercher une conciliation et peut-être même une transaction.

Mais elle ne doit pas être détournée de sa vocation par l'intrusion de projection utilisant l'intelligence artificielle pour simuler ce que pourrait être une décision de justice.

Le barreau, tout en encourageant la résolution amiable des litiges, insiste sur l'importance primordiale du facteur humain, pour qu'aucun juge ou avocat, ne devienne jamais esclave de la machine. Et pour qu'il y ait toujours au bout de la route, un juge. C'est le défi de demain.

Un juge, un avocat, comme en médecine, l'humain demeure essentiel.

- L'humain c'est le lien, confiance/conscience, la confiance du client, la conscience de l'avocat et du magistrat ;
- L'humain c'est la transformation d'une émotion à travers trois personnages, le justiciable, l'avocat, le juge, pour dessiner la vérité judiciaire ;
- L'humain c'est la plaidoirie qu'on attend, qu'on prononce, qu'on entend. La plaidoirie demeurera le seul moyen pour l'exprimer. Nous seuls, avocats et magistrats, savons que l'homme est toujours plus grand que ses fautes... Cela, jamais le robot ne le comprendra et l'émotion ne sera jamais rattrapée par la machine. Il n'y aura jamais rien d'autre que des mots pour rassembler les éléments de preuve et d'humanité et peser sur l'intime conviction.

Craignons que si le robot remplaçait l'homme, on ne puisse plus dire « *au commencement était le Verbe* », mais « *au commencement est le Robot* »...

Et même s'il en était ainsi, il faudra toujours à la fin, un juge et un avocat. Car la défense doit avoir la parole en dernier. Sinon c'est la fin du monde. Donc, pour l'éviter, ce n'est plus « *au commencement était le Verbe, mais à la fin sera le Verbe* ».

Redescendons sur terre, vous l'avez compris, il est temps pour moi de céder la place à mon successeur Frédéric Sicard.

Je voudrais garder quelques images de l'aventure avec vous tous :

- La minute de silence observée par 3 000 avocats et magistrats dans la Salle des pas perdus et le bourdon de Notre Dame qui sonnait le glas, en janvier dernier ;
- Les prestations de serment dans la salle haute de notre bibliothèque, car j'ai essayé d'accueillir tous les jeunes avocats pendant deux ans, pour les féliciter d'avoir choisi le plus beau métier du monde ;
- Le poème de Paul Eluard "Liberté", récité avec des enfants de 10 ans, dans une école, où Initiadroit m'avait conduit ;
- Jean-Yves Le Borgne et Henri Leclerc, dans leurs discours aux nouvelles promotions de l'EFB pour cette émotion transmise par deux immenses avocats à leurs futurs confrères et aussi à nous tous ;
- Le premier rang de la grande Synagogue de Jérusalem, pour la prière du vendredi soir entre le rabbin, l'imam et le prier d'Abu Gosh, avec la délégation du barreau de Paris ;
- La dernière étape du quartet tunisien prix Nobel de la paix, à notre Université d'hiver, symbole de la Vérité, que les avocats doivent soutenir.

Voilà le caléidoscope des images, des émotions, des valeurs de notre barreau, qu'avec Laurent Martinet et le conseil de l'Ordre, nous avons portées avec passion pendant deux ans, pour un seul but : le droit contre la force.

Je vous remercie.

Seul le prononcé du discours fait foi